



SÉNAT
SENATE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS

du Sénat du Canada

Pour l'exercice clos le
31 mars 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Au président membres du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du
Sénat du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Sénat du Canada** ["Sénat"], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats, l'état de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2020, ainsi que sa performance financière, la variation de sa situation financière nette, la variation de sa dette nette, et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Sénat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Sénat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Sénat.

Autres considérations

Les états financiers du Sénat pour l'année terminée le 31 mars 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non-modifiée sur les états financiers en date du 27 février 2020.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Sénat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Sénat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
5 novembre 2020



Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2020. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants du Sénat.



Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pierre Lanctôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

11/05/2020

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec informations comparatives au 31 mars 2019

(En dollars)	2020	2019
Actifs financiers :		
Encaisse en main en fin d'exercice	415 946 \$	415,946 \$
Montants à recevoir du Trésor	3 161 012	3 829 403
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	4 434 790	4 103 497
	<u>8 011 748</u>	<u>8 348 846</u>
Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	7 857 140	8 153 111
Indemnité de vacances et congés compensatoires	2 738 308	2 851 105
Avantages sociaux des employés (note 7)	1 946 211	1 179 814
	<u>12 541 659</u>	<u>12 184 030</u>
Dette nette	<u>4 529 911 \$</u>	<u>3 835 184 \$</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	5 611 553 \$	6 590 629 \$
Charges payées d'avance	507 386	529 342
	<u>6 118 939</u>	<u>7 119 971</u>
Situation financière nette	<u>1 589 028 \$</u>	<u>3 284 787 \$</u>

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 11)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)	Budget (ajusté - note 12)	2020	2019
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux (note 7)	91 300 425 \$	81 212 635 \$	77 983 847 \$
Transports et communications	10 598 220	7 364 353	9 126 546
Services professionnels, accueil et repas	5 503 125	3 479 407	4 048 984
Locations et permis	1 361 683	1 264 217	1 135 297
Information et publications	1 211 876	951 954	557 615
Réparations et entretien	973 272	928 946	748 415
Mobilier et accessoires	1 180 967	869 754	895 470
Machinerie et équipement (ajusté - note 12)	800 000	791 252	448 894
Transferts à des organisations externes	435 000	434 813	440 472
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	1 311	75 587
Divers	-	10 034	1 121
	113 364 568	97 308 676	95 462 248
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 9 b)) :			
Locaux		17 400 938	17 252 552
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		6 436 081	5 709 928
Services d'indemnisation des accidents du travail		117 908	129 810
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		2 100 485	2 204 628
Total des charges		123 364 088	120 759 166
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		186 138	184 040
Diverses recettes		18 105	19 087
Total des recettes		204 243	203 127
Coût de fonctionnement net		123 159 845	120 556 039
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor (note 3 c))		98 161 197	97 930 087
Variation des montants à recevoir du Trésor		(668 391)	(1 612 281)
Services reçus gratuitement (note 9 b))		23 954 927	23 092 290
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)		16 353	-
Financement total fourni		121 464 086	119 410 096
Coût de fonctionnement net après le financement		1 695 759 \$	1 145 943 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière Nette

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)	2020	2019
Situation financière nette, en début d'exercice	3 284 787 \$	4 430 730 \$
Coût de fonctionnement net après le financement	1 695 759	1 145 943
Situation financière nette, en fin d'exercice	1 589 028 \$	3 284 787 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Variation de la Dette Nette

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net après le financement	1 695 759 \$	1 145 943 \$
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 106 367	1 357 952
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 100 485)	(2 204 628)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 311)	(75 587)
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)	16 353	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	(237)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(979 076)	(922 500)
Variation due aux charges payées d'avance	(21 956)	254 719
Augmentation nette de la dette nette	694 727	478 162
Dette nette, en début d'exercice	3 835 184	3 357 022
Dette nette, en fin d'exercice	4 529 911 \$	3 835 184 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)	2020	2019
Encaisse utilisée pour (en provenance de) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	123 159 845 \$	120 556 039 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 100 485)	(2 204 628)
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(23 954 927)	(23 092 290)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 311)	(75 587)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Encaisse en main en fin d'exercice	-	(2 229)
Comptes débiteurs et avances	331 293	1 592 022
Charges payées d'avance	(21 956)	254 719
Comptes créditeurs et charges à payer	295 971	(57 618)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	112 797	(630 063)
Avantages sociaux des employés (note 7)	(766 397)	232 007
	97 054 830	96 572 372
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 106 367	1 357 952
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(237)
Encaisse nette provenant du Trésor	98 161 197 \$	97 930 087 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada (« Sénat ») est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et autres entités parlementaires.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

(iii) Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés, qu'ils ne peuvent utiliser qu'en cas de maladie. Tous les congés de maladie sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les congés de maladie inutilisés accumulés ne sont pas monnayables à l'employé au moment de la cessation d'emploi. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme les matériels informatiques et les mobiliers et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations portent principalement sur les éléments importants suivants : le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie, le passif au titre des primes liées au rendement et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2020	2019
Coût de fonctionnement net	123 159 845 \$	120 556 039 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(23 954 927)	(23 092 290)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 100 485)	(2 204 628)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	186 138	184 040
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 311)	(75 587)
Diminution de la tranche à long terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7 b))	67 229	93 140
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	112 797	(630 063)
Augmentation de l'obligation au titre des congés de maladie des employés (note 7 c))	(753 000)	-
Autres	35 085	(443 351)
	(26 408 474)	(26 168 739)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 106 367	1 357 952
Produits de l'aliénation d'immobilisations	-	(237)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(21 956)	254 719
Autres	34 089	90 397
Crédits utilisés	97 869 871 \$	96 090 131 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2020	2019
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	78 375 193 \$	74 151 222 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	24 822 771	25 065 709
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	7 350 589	7 310 300
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(12 678 682)	(10 437 100)
Crédits utilisés	97 869 871 \$	96 090 131 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2020	2019
Encaisse nette provenant du Trésor	98 161 197 \$	97 930 087 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	186 138	184 040
Diminution de la TPS/TVH/TVQ remboursable	41 128	80 106
Augmentation (diminution) de la tranche à court terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7b))	80 626	(138 867)
Autres	60 173	(352 954)
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution de l'encaisse en main	-	2 229
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	(372 420)	(1 672 128)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(295 971)	57 618
	(668 391)	(1 612 281)
Crédits utilisés	97 869 871 \$	96 090 131 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

a) Comptes débiteurs et avances :

	2020	2019
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	4 390 654 \$	4 069 175 \$
Comptes débiteurs externes	39 036	28 722
Petite caisse et avances	5 100	5 600
	4 434 790 \$	4 103 497 \$

b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2020	2019
Aux entités internes	4 700 370 \$	4 276 898 \$
Aux entités externes	2 195 961	3 102 283
Aux ministères et organismes fédéraux	960 808	773 930
	7 857 139 \$	8 153 111 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	
Logiciels	7,122,824 \$	234 285 \$	- \$	- \$	7 357 109 \$
Mobilier et accessoires	3 798 386	92 441	(245 129)	-	3 645 698
Matériel informatique	3 767 107	433 099	(329 704)	-	3 870 502
Machinerie et équipement	3 484 734	106 641	(30 617)	50 877	3 611 635
Améliorations locatives	686 121	35 245	-	-	721 366
Véhicules	325 344	-	-	-	325 344
Actifs en cours de développement	91 116	204 656	-	-	295 772
	19 275 632 \$	1 106 367 \$	(605 450) \$	50 877 \$	19 827 426 \$

	Amortissement cumulé				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	
Logiciels	4 428 440 \$	1 032 183 \$	- \$	- \$	5 460 623 \$
Mobilier et accessoires	2 221 875	214 921	(243 818)	-	2 192 978
Matériel informatique	2 596 735	547 556	(329 704)	-	2 814 587
Machinerie et équipement	2 752 989	263 640	(30 617)	34 524	3 020 536
Améliorations locatives	453 867	41 804	-	-	495 671
Véhicules	231 097	381	-	-	231 478
	12 685 003 \$	2 100 485 \$	(604 139) \$	34 524 \$	14 215 873 \$

Valeur comptable nette	2020	2019
Logiciels	1 896 486 \$	2 694 384 \$
Mobilier et accessoires	1 452 720	1 576 511
Matériel informatique	1 055 915	1 170 372
Machinerie et équipement	591 099	731 745
Améliorations locatives	225 695	232 254
Véhicules	93 866	94 247
Actifs en cours de développement	295 772	91 116
	5 611 553 \$	6 590 629 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Dans le cadre des projets de la vision et du plan à long terme (VPLT), le Sénat se verra transférer des immobilisations corporelles par des apparentés au cours des prochaines années et, dans certains cas, l'utilisation de ces biens par le Sénat a déjà commencé. La valeur des actifs liés aux projets en voie d'achèvement est estimée à 358 000 \$ au 31 mars 2020 et sera transférée une fois les projets terminés.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2020 :

Type d'objet	Nombre
Service de table et argenterie	2 733
Autres artefacts	2 072
Meubles	1 364
Œuvres d'art	225
Artefacts prêtés par des ministères et organismes	95

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2020, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 5 092 488 \$ (5 104 620 \$ en 2019). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,01 fois les cotisations des employés (1,01 fois en 2019), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,00 fois en 2019). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2020	2019
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	1 179 814 \$	1 411 821 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	524 262	49 259
Prestations versées au cours de l'exercice	(510 865)	(281 266)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	1 193 211 \$	1 179 814 \$

c) Prestations de congé de maladie :

Le Sénat alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

	2020	2019
Obligation au titre des congés de maladie des employés en début d'exercice	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	794 000	-
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	144 000	-
Coût des intérêts	5 000	-
	149 000	-
Prestations versées pendant l'exercice	(190 000)	-
Obligation au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	753 000 \$	- \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

À la fin de l'exercice 2020, une évaluation actuarielle initiale de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Sénat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Bien que la totalité de l'obligation ait été enregistrée au cours de l'exercice 2020, toutes les dépenses ne sont pas liées aux activités de cette année. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,7 %	-
Taux annuel de l'augmentation économique salariale	2,0 %	-
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,2 années	-

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts: le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 3 040 236 \$ en 2020 (2 879 605 \$ en 2019) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Les taux de cotisation des sénateurs ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent le 1er janvier 2017. Pour l'exercice 2020, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,5 pour cent (19,4 pour cent en 2019) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,7 pour cent (19,5 pour cent en 2019) pour les trois derniers mois.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,0 en 2019) pour le compte d'allocations de retraite et 1,0 (1,0 en 2019) pour la convention de retraite.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2020 était de 3,3 pour cent environ (2,9 pour cent en 2019).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

Comme l'exige la Loi sur la déclaration des pensions publiques, les évaluations actuarielles du régime de retraite doivent être effectuées par le Bureau de l'actuaire en Chef du Canada au moins tous les trois ans aux fins du financement. Le dernier rapport actuariel en date du 31 mars 2016 a été publié le 13 septembre 2017. Le prochain rapport au 31 mars 2019 devrait être publié à l'automne 2020.

9. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2020	2019
Comptes débiteurs, ministères et organismes	4 390 654 \$	4 069 175 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	960 808	773 930

b) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

10. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2021	3 819 086 \$
2022	2 405 865
2023	1 752 162
2024	1 589 007
2025	25 680
Total	9 591 800 \$

11. Éventualités :

Au 31 mars 2020, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

12. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses du Sénat, à l'exception des crédits parlementaires budgétés pour la machinerie et l'équipement qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites à l'état de la situation financière ainsi que le coût de la machinerie et de l'équipement figurant à l'état des résultats. Le montant budgété pour ce poste a été ajusté afin de ne présenter que la partie non capitalisée de la machinerie et de l'équipement. Après la réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour la machinerie et l'équipement est réparti comme suit :

	Budgété	Utilisé
Montant budgété initial	1 624 191 \$	1 897 619 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(824 191)	(1 106 367)
Machinerie et équipement non capitalisé	800 000 \$	791 252 \$

	Budgété	Utilisé
Budget total selon le Budget principal des dépenses	114 188 759 \$	98 415 043 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(824 191)	(1 106 367)
Coût total de fonctionnement	113 364 568 \$	97 308 676 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives pour 2019

(En dollars)

13. COVID-19 :

L'épidémie de coronavirus (COVID-19) a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes à l'économie globale. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus à l'heure actuelle. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de l'épidémie, ni l'impact sur la situation financière et les résultats financiers du Sénat au cours des périodes futures.

14. Chiffres comparatifs :

Certains chiffres comparatifs 2018-19 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés pour 2019-2020.